

Autorisation environnementale

Une note technique relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation environnementale est parue le 27 juillet 2017. L'objectif de cette réforme est de simplifier et d'accélérer la procédure de demande d'autorisation des ICPE, en mettant en place une autorisation unique, applicable aux ICPE et aux IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités).

Réglementation applicable aux entrepôts – rubrique ICPE 1510

Un arrêté unique, paru le 11 avril 2017, fixe désormais les prescriptions applicables aux entrepôts couverts soumis à déclaration (D), enregistrement (E) ou autorisation (A) au titre de la rubrique 1510 (stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts).

Projet de modification de la nomenclature ICPE – rubriques « déchets »

Un projet de décret et des projets d'arrêtés, venant modifier la nomenclature ICPE déchets, ont été soumis à la consultation du public. Les principales modifications consistent en des modifications de seuils de classement, et en la suppression du régime au profit de celui de l'enregistrement.